

SOMMAIRE

- Page 1 : - Editorial
- Page 2 : - Hautes Pyrénées :
- assemblée générale
- Stage fédéral sur le
syndicalisme retraités
- Page 3 : - Le SHOM, un exemple
de diversification
- Le classement énergé-
tique des logements
contesté
- Page 4 : - L'eau potable est un
bien commun
- Financement de la
Sécurité sociale

EDITORIAL



COMBATTONS LE CAPITALISME POUR CONSTRUIRE UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Ce début d'année s'est caractérisé par des événements particulièrement marquants en particulier la lutte contre la réforme des retraites, provoquant de grandes mobilisations.

Si mardi 6 juin 2023 les rassemblements étaient moins fournis que les fois précédentes, ceux-ci restent à un niveau élevé.

Les manifestants ont signifié que ce n'était pas un baroud d'honneur.

La colère montre sa persistance malgré que la veille fût sorti les décrets d'application de la réforme.

Le gouvernement a décidé de museler le parlement en utilisant une nouvelle fois les outils disponibles dans la constitution.

Il nous faut élargir les revendications car les mesures avancées par le gouvernement, dans cette période, reposent essentiellement sur :

- les aides au capital pour assurer "la transition verte"
- le soutien aux forces de sécurité
- l'alignement des objectifs de l'OTAN pour protéger les intérêts du capitalisme
- les réductions d'impôts pour les multinationales
- les attaques permanentes sur notre modèle social.

La conférence nationale de l'UFR des 4 et 5 octobre 2023 sera un moment privilégié d'échanges, de débats, de propositions.

Fais donc le nécessaire pour prendre les dispositions, dans ta section ou ton syndicat, afin d'y participer.

Nous avons choisi le combat contre le capitalisme pour construire une autre société.

Dans ce contexte, l'ordre du jour de notre conférence nationale de notre UFR pourrait-être :

Le développement de notre UFR pour la lutte contre le capital et le combat de classe.

Michel Camatte
Membre du Bureau fédéral



FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr
N° CPPAP : 0321 S 06424
Impression et routage:
Rivet Presse Edition
87000 Limoges



▼ HAUTES PYRÉNÉES : COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

/ Gilles MUR

Le 24 mars s'est tenue l'Assemblée Générale des retraités CGT des personnels civils de la défense des Hautes Pyrénées.

Plus de 60 personnes présentes sur 152 syndiqués, cela prouve tout l'intérêt que nos adhérents portent à la CGT et leur volonté de lutter, de débattre.

Après un hommage à nos camarades disparus, Serge Causade, secrétaire de notre syndicat a présenté le rapport d'activité qui a permis de faire le point sur la situation internationale, la situation nationale, la situation locale, la continuité syndicale, les élections à la fonction publique et au ministère de la défense ainsi que bien sûr la lutte contre la réforme des retraites.

Autant de thèmes abordés par 24



intervenants et 44 interventions qui ont permis un débat des plus intéressants. Le bilan financier, validé par les commissaires aux comptes, a été approuvé par l'assemblée générale.

Nos invités, l'Union Départementale, l'Union Locale, l'IDHS, LSR, Sophie Ambrosetti pour notre fédération sont intervenus dans ce débat.

A noter que la veille, une 9ème

journée de mobilisation contre la réforme des retraites avait lieu et 24 000 Hautes Pyrénéens ont manifesté dans les rues de Tarbes. Elle restera une des plus grandes manifestations, sinon la plus grande, que notre département ait connue.

L'assemblée générale a ensuite élu la nouvelle commission exécutive qui a désigné

le bureau syndical. Ce dernier a proposé que notre syndicat fasse un chèque de 2000 euros à la caisse de grève en soutien à nos camarades en lutte contre la réforme des retraites. Proposition validée à l'unanimité.

Cette assemblée a commencé à 9h et s'est terminée à 12h30 et après un petit apéro, ce fut l'occasion de partager en toute convivialité un excellent repas.

▼ STAGE FÉDÉRAL SUR LE SYNDICALISME RETRAITÉS DE RETOUR EN 2023

/ Bernard BOURDELIN

La formation fédérale intitulée « le syndicalisme retraités » s'est de nouveau tenue au centre de formation CGT de Courcelle sur Yvette, du 15 au 17 mai 2023.

Elle a réuni 7 stagiaires (dont 4 actifs) venus de Toulon, Cherbourg,

Rochefort, Île de France, Clermont-Ferrand et 3 animateurs (Michel Canestrelli, Michel Lucot et Bernard Bourdelin).

Comme l'an dernier, les moments de convivialité ont été au rendez-vous et se sont conjugués avec le travail d'étude réalisé sur les

quatre thèmes abordés :

- Champ Fédéral et Structures CGT retraités ;
- Démarche CGT ;
- Bataille des idées ;
- Renforcement et Continuité Syndicale.

Nous souhaitons qu'ils permettent de mieux armer nos militants pour répondre aux enjeux et aux défis à venir.

Comme en 2022, des manques sont encore apparus pour enrichir le contenu de ce stage et nous regrettons également un manque de stagiaires qui est sans doute dû à une faiblesse de communication et d'impulsion.

Nous ne manquerons pas de tout mettre en œuvre pour que la version 2024 soit à la hauteur des enjeux et qu'elle rassemble un plus grand nombre de camarades actifs et retraités.



Lors du 53ème congrès de la CGT, Emmanuelle Le Corre a rappelé qu'une des revendications essentielles de notre fédération était la création d'un pôle public national de défense ainsi qu'une politique de développement et de diversification au service des populations.

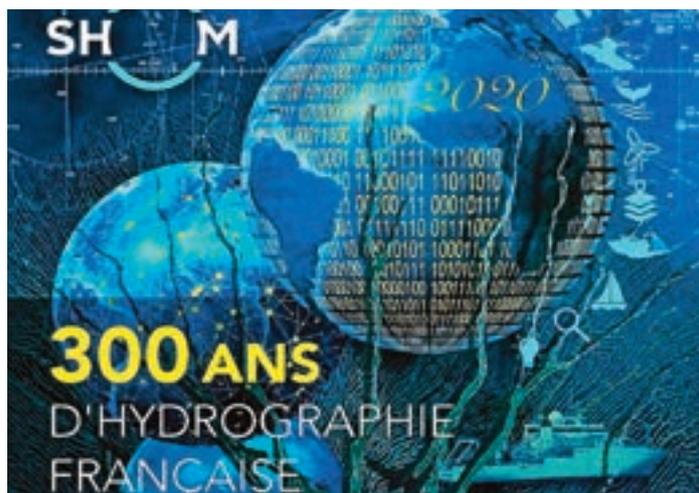
Cette revendication est réalisable et l'évolution du statut du SHOM constitue un exemple.

Le SHOM (service hydrographique et océanographique de la marine) est né en 1720. Longtemps placé sous la tutelle du chef d'état-major de la marine, il est devenu un établissement public en 2007 sous la tutelle du ministère des armées.

Cette transformation a permis au SHOM de répondre à de nouveaux besoins sociétaux ainsi qu'aux défis du changement climatique à l'œuvre. Il est devenu l'opérateur public de référence pour l'information géographique maritime et littorale. Ainsi, aux missions historiques régaliennes que sont l'hydrographie pour la sécurité de la navigation (cartes marines et informations nautiques) et le soutien de la défense, est venu s'ajouter le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral.

Il a pu développer de nouvelles activités et de nouvelles expertises dans de très nombreux domaines comme les délimitations maritimes, l'observation du niveau de la mer, il participe à ce titre aux réseaux d'alerte pour la prévention des catastrophes, à la modélisation numérique de l'océan, à la gestion intégrée de la mer et du littoral. Il apporte une contribution à l'action de l'Etat en mer. Les partenariats avec d'autres établissements publics ont pu se multiplier.

Le SHOM utilise des navires hydro-océanographiques mis à disposition par la Marine nationale et également des navires de GENAVIR (filiale de l'IFREMER). La France possède l'un des plus vastes espaces maritimes au monde avec 11 millions de km². Le personnel du service est composé



pour un tiers de militaires ingénieurs et officiers mariniers hydrographes, et de deux tiers de civils. Son école d'hydrographie, de cartographie marine et d'océanographie est à présent ouverte aux étudiants civils et militaires, en partenariat avec l'université de Bretagne occidentale. Depuis la fin des années 1990, la section syndicale CGT du SHOM souhaitait une telle évolution et diversification des activités qui permet d'utiliser cette dualité militaire et civile pour l'intérêt général.

L'ouverture de l'école fût une de

ses premières revendications.

Depuis cette transformation du service, la section CGT du SHOM (syndicat de l'arsenal de Brest) est devenue la première organisation syndicale avec pour objectif la défense des salariés, fonctionnaires, contractuels ou ouvriers de l'état, et le développement de ce service public, dédié à la connaissance de l'environnement physique maritime, côtier et océanique, au service de notre défense nationale, de l'intérêt général, et de la protection des populations.

▼ LE CLASSEMENT ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS CONTESTÉ

La loi Climat et Résilience précise toutes les obligations liées à la vente ou la location de logement.

Elle doit permettre d'éradiquer les passoires énergétiques et les logements insalubres. Mais elle ne fait pas l'unanimité. Beaucoup d'erreurs sont faites, dont des classements aberrants. Les associations de consommateurs, les professionnels, de l'immobilier s'insurgent contre le mode de diagnostic : les grilles sont complexifiées, souvent incompréhensibles, les formations inadaptées. L'outil n'est pas fiable et de nombreux propriétaires ne pourront plus vendre ou louer leur bien, en particulier les retraités qui décident de quitter leur logement et qui verront leur seul bien dévalué. Bien sûr, des logements sont à rénover, mais les aides gouvernementales ne suffisent pas pour réaliser les travaux. Rien n'est fait pour que les propriétaires puissent adapter leur logement aux normes.

A vouloir s'entêter à faire de l'écologie sans y mettre les moyens et les outils, le logement indécemment n'est pas prêt d'être éradiqué.

▼ L'EAU POTABLE EST UN BIEN COMMUN, SON ACCÈS UN DROIT FONDAMENTAL

/ Gilles MUR



2022 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France et début mars 2023, 6 départements étaient en alerte «renforcée sécheresse». En effet, les épisodes de manque d'eau se multiplient. Des baisses des nappes phréatiques, aux rivières à sec et demain la fin des

apports des glaciers, nous ne pouvons plus ignorer la gravité de la situation. De plus, la vétusté des réseaux d'eau, surtout dans les territoires d'Outre-mer, entraînent d'énormes pertes d'eau propre par fuite.

La politique de l'eau dont le pays a besoin doit s'inscrire dans une approche de développement durable qui permettent que cette richesse satisfasse aux besoins actuels des populations et soit préservée pour assurer ceux des générations futures.

Cette approche de la gestion implique que l'eau soit dégagée des contraintes du marché, l'eau n'étant pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qui faut protéger et défendre contre l'accapement par les groupes agro-industriels et la FNSEA.

Pour la CGT, l'eau n'est pas une marchandise mais un bien universel. Pour une politique durable, pour que ce bien commun échappe à la logique des profits il faut un grand service public, seul capable de s'acquitter d'une telle mission, ce qui permettra d'instituer un tarif unique et juste de l'eau, une vraie protection de la ressource, ainsi que le droit d'accès pour tous.

Garantir ce droit et la continuité du service en qualité et quantité sur tout le territoire, voilà le fondement d'un vrai service public, de la gestion de l'eau et de l'assainissement.



▼ FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : LA PART DES COTISATIONS SOUS LES 50%

/ Emile GONDRAN

Depuis la création de la contribution sociale généralisée (CSG) en 1991, les impôts de différentes formes n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans le financement de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, 46,3 % des recettes de la Sécurité sociale sont issues des impôts (impôts et taxes affectés, CSG). En contrepartie, la part des cotisations sociales n'est plus que de 49,4 %, contre 92,2 % en 1990. Ce basculement n'est pas sans conséquences.

La CSG ne permet pas d'acquérir des droits ! Aucun droit n'est associé à la CSG (ni aux impôts et taxes affectés à la Sécurité sociale), contrairement



aux cotisations sociales. On passe donc d'un système assurantiel à un système assistanciel dans lequel la Sécurité Sociale est laissée au bon vouloir des gouvernements. Nous ne pouvons le tolérer. La Sécurité Sociale n'est pas un cadeau, c'est un droit acquis par le travail. Elle doit être gérée par les travailleurs(es).

Une remise en cause de la gestion par les salariés(es). Ce

basculement sert également à justifier l'autoritarisme du gouvernement et le balayage de la logique de gestion par les travailleurs(es) de la Sécurité Sociale globalement (il suffit de penser aux réformes successives de l'assurance chômage).

Contre l'étatisation, nous revendiquons le retour à un financement quasi exclusivement assis sur la cotisation sociale. Cela passe, notamment par la remise en cause des exonérations de cotisations, mais aussi par la progression du salaire de base, et non des formes de rémunérations annexes qui ne permettent pas d'acquérir des droits.

*Source : commission des comptes de la Sécurité sociale.